



manque total de transparence

Par **denis13**, le **04/08/2011** à **16:22**

bonjour maitre,

le 17 decembre 2007, je reçois une lettre de la direction juridique et contentieux de la caisse d'epargne m annonçant la somme à devoir de 11 800euros(hors interets de retard et frais)que je rembourse encore aujourd'hui.Le 08 janvier 2009,par telephone, ils m annoncent que ma dette s'éleve encore à 8922euros et que la derniere mensualité sera de 172euros au mois de mars 2011.

Au mois de novembre 2010,les mensualités ne sont plus prélevées pour je ne sais quelle raison.Je les recontacte pour reprendre les prélevements le 17 mars 2011 ils m annoncent qu'il reste 1800euros.le 29 juillet 2011 croyant avoir fini de rembourser ma dette, ils m annoncent cette fois-ci qu'il reste plus de 16 900euros!aujourd'hui,je ne sais plus où j en suis.

Question: suis-je obligé de rembourser les 16 900euros ou la loi me permet elle de rembourser uniquement la somme annoncée au depart soit 1800euros?

merci,Maitre,pour votre reponse.En esperant avoir été assez explicite.
cordialement.